

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE346

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 28

A la fin de l'alinéa 9, substituer à la référence :

« g »,

la référence :

« f ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination rédactionnelle.